

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1249

13 mai 2015

### SOMMAIRE

Aceva S.à r.l. ....	59939	H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l. ...	59911
AIRTECH EUROPE S.à r.l. ....	59907	Hutchison Ports Investments S.à.r.l. ....	59911
Antelis Steel S.A. ....	59914	IKAV SICAV-FIS SCA ....	59911
Boremo Finance S.A. ....	59906	Incoterm Holding S.à r.l. SPF ....	59912
Carey Consultants S.A. ....	59915	Industrie Nähmaschinen Holding ....	59912
DDI A.G. ....	59906	Inter S.à r.l. ....	59909
Déco-Color ....	59906	IPL Enterprises S.à.r.l. ....	59949
Déco Plâtre S.à r.l. ....	59906	IRUS European Retail Property Manage- ment Company ....	59910
Design Mosaïque de Macedo S.à r.l. ....	59908	JTC Signes GP S.à.r.l. ....	59916
Diabase S.A. ....	59906	Kaba Finance Luxembourg S.A. ....	59940
Diamantina ....	59940	Laboratoire Dentaire Carlo Kneip S.à.r.l. .....	59911
Falkerin S.à.r.l. ....	59947	LS Alloys ....	59912
FanSport Sàrl ....	59907	Muguet Lux S.A., SPF ....	59913
Floriva Invest S.A. ....	59928	School 3 S.à r.l. ....	59910
Fresco Holdings S.à r.l. ....	59924	Selp (Bischofsheim II) S.à r.l. ....	59940
Gabbro S.à r.l. ....	59908	SOP I SICAV ....	59909
Gland Mortgage S.à r.l. ....	59952	TA EU Acquisitions IV S.à r.l. ....	59910
Global Electrique Solution ....	59944	Tersicore S.A. ....	59908
Goya Investments S.A. ....	59914	Tlemcen S.à r.l. ....	59908
Groupe SA Institut Européen de Forma- tion en Santé ....	59912	Triagoz S.A. ....	59907
Groupe SA Institut Européen de Forma- tion en Santé ....	59912	Vesale Pharma International ....	59909
Gulliano s.à r.l. ....	59911	Vier Gas Holdings S.à r.l. ....	59907

**Diabase S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048330/9.

(150055333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Déco-Color, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, Rue Blach.  
R.C.S. Luxembourg B 42.122.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048324/10.

(150055427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Déco Plâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3934 Mondercange, 14, Rue Blach.  
R.C.S. Luxembourg B 69.352.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048323/10.

(150055426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**DDI A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 153.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DDI A.G.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015048321/11.

(150055958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Boremo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 160.564.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2015.

Boremo Finance S.A.

TMF Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2015048181/14.

(150055466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**FanSport Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 131.979.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048390/9.

(150056049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**AIRTECH EUROPE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIRTECH EUROPE S.à R.L*

Référence de publication: 2015048150/10.

(150056113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Triagoz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.803.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Pétange, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048063/11.

(150054929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Vier Gas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 168.600.

Par résolutions signées en date du 24 mars 2015, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Brendon Barnes, de son mandat de gérant avec effet immédiat; et
2. nomination de M. Robert Kukulka, né le 4 septembre 1959 à Willimantic (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 211 Corniche Street, Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

*Gérants:*

Mme Rosa Villalobos

Mme Ionela-Sabina Craciunescu

Mme Ingrid Moinet

M. Philip Hogan

M. Frank Amberg

M. David Woodward

M. Robert Kukulka

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048073/24.

(150055152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Gabbro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 82.320,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 151.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015048414/9.  
(150055332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Design Mosaïque de Macedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6493 Echternach, 4A, rue des Tonneliers.  
R.C.S. Luxembourg B 147.932.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015048328/10.

(150056153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Tlemcen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5812 Hesperange, 2B, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 180.968.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2015*

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2015. Cessions de parts d'un actionnaire et rachats des parts par d'autres actionnaires.

-Ancienne actionnaire:

Oas Sarl . . . . . 100 parts

-Nouveaux actionnaires:

MEDISTAR Sarl . . . . . 25 parts

M Alberty Jean-Paul . . . . . 75 parts

Pour extrait conforme.

Hespérange, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015048060/17.

(150054538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Tersicore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 191.039.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique tenue en date du 9 février 2015 que:

- L'actionnaire unique a décidé de modifier le mandat des trois (3) administrateurs de la Société d'une période de six (6) ans à trois (3) ans, avec effet immédiat.

Par conséquent, le mandat du président du conseil d'administration, Monsieur Fabio MASTROSIMONE, est ramené à trois (3) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 March 2015.

Tersicore S.A.

Représentée par Fabio MASTROSIMONE

Administrateur / Président du conseil d'administration

Référence de publication: 2015048057/18.

(150054636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**SOP I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 168.325.

Die neue Geschäftsanschrift der Gesellschaft lautet:

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 Luxembourg

Diese Änderung ist wirksam ab dem 1. Januar 2015.

Herr Andreas Jockel ist mit Wirkung zum 30. Juni 2014 von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrates zurückgetreten.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015048018/14.

(150055082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 150.859.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Inter S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015048512/15.

(150056042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Vesale Pharma International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 150.116.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24/03/2015*

Il résulte de l'AGE tenue ce 24 Mars 2015 ce qui suit:

1°) renouvellement du mandat d'Administrateur et d'Administrateur Délégué de Mr Jehan LIÉNART van LIDTH de JEUDE, Né le 15/05/1957 à B-Uccle, dorénavant domicilié 34 Rue Principale à L-8814 Bigonville pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 23/03/2021.

2°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Nathalie GERUZET, née le 21/09/1965 à B-Schaerbeek, dorénavant domiciliée 34 Rue Principale à L-8814 Bigonville, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 23/03/2021.

3°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Jacqueline ABRASSART, née le 02/04/1966 à B-Verviers, domiciliée 11 Rue de la Place à B-1370 Piétrain, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 23/03/2021.

4°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Johan QUINTES, né le 11/06/1959 à B-Tienen, domicilié 31 Molenstraat à B-3320 Hoegaarden, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 23/03/2021.

5°) renouvellement du mandat d'Administrateur de Mr Jean-Pol WARZÉE, né le 23/01/1959 à B-Charleroi, domicilié 4A Bruyère Madame à B-1472 Genappe, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 23/03/2021

6°) démission du poste de commissaire aux comptes de Monsieur SÉBASTIEN Elise domicilié professionnellement n° 18 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH.

5°) nomination au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 19/02/2020 de La Fiduciaire Comptable COMPTAFISC Sàrl, inscrite au RCS sous le n° B144397, sise 18 route de Bigonville à L-8832 ROMBACH.

VESALE PHARMA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015048080/25.

(150054825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 121.941.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

*Pour IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.à r.L.*

Société à Responsabilité Limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015048516/15.

(150056071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 3.270.728,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 129.513.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique de la Société en date du 04 mars 2015 que:

- Monsieur Francisco Menjibar démissionne de son mandat de Gérant de Classe B de la Société avec effet au 23 février 2015;

- Monsieur Mark Richards, né le 18 décembre 1985 à Oxford, Royaume-Uni et, ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, est nommé en tant que Gérant de Classe B avec effet au 04 mars 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015047975/17.

(150055138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**TA EU Acquisitions IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 171.219.

*Extrait des résolutions des associés du 27 février 2015*

Veillez noter que suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 février 2015, le changement suivant est eu lieu:

- Acceptation de la démission de Monsieur Keith Greally avec effet au 27 février 2015.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Gregory Wallace, (gérant de catégorie A);

- M. Thomas Alber, (gérant de catégorie A);

- M. Jeffrey Hadden, (gérant de catégorie A);

- M. Maxence Monot, (gérant de catégorie B);

- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de catégorie B);

- M. Amine Zouari, (gérant de catégorie B);

- M. Simon Barnes, (gérant de catégorie B);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048045/22.

(150055093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Gulliano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 54, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 154.847.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015048448/10.

(150056154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Hutchison Ports Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 78.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048457/10.

(150055484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**H.I.G. Luxembourg Holdings 59 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 190.958.

Les comptes annuels pour la période du 26 septembre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048450/11.

(150056126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**IKAV SICAV-FIS SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 163.930.

Les comptes annuels au 30. Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015048498/11.

(150055462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Laboratoire Dentaire Carlo Kneip S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7793 Bissen, 21, rue Michel Stoffel.  
R.C.S. Luxembourg B 71.632.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LABORATOIRE DENTAIRE CARLO KNEIP S.A.R.L.*  
S.à.r.l. unipersonnelle  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015048574/12.

(150056093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Groupe SA Institut Européen de Formation en Santé, Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 71.983.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048426/10.

(150055420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Groupe SA Institut Européen de Formation en Santé, Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 71.983.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048427/10.

(150055429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Incoterm Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INCOTERM HOLDING, S.à r.l. SPF*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015048506/11.

(150055778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Industrie Nähmaschinen Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 5.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INDUSTRIE NÄHMASCHINEN HOLDING**Un mandataire*

Référence de publication: 2015048510/11.

(150055939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**LS Alloys, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 82.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Signatures**Administrateur*

Référence de publication: 2015048595/12.

(150055970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.



**Muguet Lux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.506.

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "MUGUET LUX S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153506, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1413 du 9 juillet 2010,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne Madame Maria FIGUEIREDO, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Piu Lan LIU, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de la société "NOXX s.à r.l." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "NOXX s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3822 Schiffflange, 29, rue de l'Eglise, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 158452, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, M. FIGUEIREDO, P. L. LIU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 mars 2015. 2LAC/2015/5697. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047260/83.

(150054124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

---

#### **Antelis Steel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 154.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Antelis Steel S.A.

C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2015048160/11.

(150055376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

#### **Goya Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 144.589.

#### EXTRAIT

Par la présente, Edouard Maire, expert comptable, établi au 49 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, déclare avoir dénoncé, la convention de domiciliation conclue avec la société GOYA INVESTMENTS S.A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés section B sous le numéro 144.589.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015047783/12.

(150054970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Carey Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.683.

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CAREY CONSULTANTS S.A., ayant son siège social à 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 162.683 (la «Société»), constituée sous l'empire des lois des Iles Vierges Britanniques et transférée au Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011, publiée au Mémorial C numéro 2350 du 3 octobre 2011, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1560 du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux mille quatre cent une (2.401) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions quatre cent un mille euros (EUR 2.401.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence avec la procuration de l'actionnaire unique dûment signées «ne varietur», resteront annexées au présent acte, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Réduction du capital social à concurrence de un million trente euros et vingt-et-un cents (EUR 1.000.030,21), pour le ramener de deux millions quatre cent un mille euros (EUR 2.401.000,-) à un million quatre cent mille neuf cent soixante-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.400.969,79), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des actions existantes à due concurrence, le tout sous l'observation des conditions prévues à l'article 69 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Remplacement des deux mille quatre cent une (2.401) actions existantes sans désignation de valeur nominale par mille quatre cent une (1.401) actions sans désignation de valeur nominale;

4. Conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les modalités de remboursement et pour mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires, à l'annulation ou au remplacement des actions;

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts afin de fixer le capital social au montant de un million quatre cent mille neuf cent soixante-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.400.969,79), représenté par 1.401 actions sans désignation de valeur nominale;

6. Divers;

Après délibération sur les points de l'ordre du jour cités ci-avant, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de un million trente euros et vingt-et-un cents (EUR 1.000.030,21), pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent un mille euros (EUR 2.401.000,-) à un montant de un million quatre cent mille neuf cent soixante-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.400.969,79), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du paire comptable des actions existantes à due concurrence, le tout sous l'observation des conditions prévues à l'article 69 (2) de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales.

59916

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les deux mille quatre cent une (2.401) actions sans désignation de valeur par mille quatre cent une (1.401) actions sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de conférer tous les pouvoirs au Conseil d'Administration afin de fixer les modalités de remboursement et pour mettre en oeuvre les modifications comptables nécessaires, à l'annulation ou au remplacement des actions.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million quatre cent mille neuf cent soixante-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.400.969,79), représenté par 1.401 (mille quatre-cent-une) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de mille sept cents (EUR 1.700,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 mars 2015. 2LAC/2015/6498. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015047651/82.

(150054631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**JTC Signes GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.640.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventieth day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Eric BIREN, manager, residing professionally at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Such appearing party, hereby personally present, has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by (i) the law applicable to such entity (the Company), in particular the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, (ii) the law of 10 June 1999 regarding the organisation of the profession of chartered accountants, ((i) and (ii) being together referred to as the Law), (iii) as well as by these articles of association (the Articles).

**Art. 2.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises, and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, or in any other way.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire through contribution, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group-related companies or to third parties any loans, guarantees, and to accomplish any operations that are directly linked to its corporate purpose. The

Company may also own, directly or indirectly (through branches or subsidiaries) any kind of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

More generally, the Company may also engage in any operations, involving, without limitation, commercial, financial transactions whether dealing with movable or immovable property, in order to facilitate the accomplishment of its corporate purpose.

The Company may also act as a general partner or limited partner, with unlimited or limited liability for all the debts and obligations of any kind of other companies or partnerships, or for any other similar entities.

The Company may borrow funds, in any form, as well as grant security for the performance of any debts or obligations of the Company, or of any of its direct or indirect subsidiaries, or any entity which has a direct or indirect shareholding in the Company, or any entity which forms part of the same group as the Company, in any manner which is deemed appropriate, in particular through mortgages and security interests on part or whole of the business, ownership rights and assets (present or future), or through the creation and issuance of bonds and other securities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is formed with the name of “JTC Signes GP S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder or of a deliberation of an extraordinary general meeting of its shareholders, as the case may be, which is governed by the same rules as those applying to the amendments of the Articles, as described in article fourteen of the present Articles.

Within the same municipality, the registered office may be transferred through a simple resolution of the manager or the board of managers, as the case may be.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** Subject to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, the share capital of the Company may be modified at any time by a decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of the shareholders, as the case may be, in accordance with article fourteen of the present Articles.

**Art. 8.** Subject to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, each share entitles its owner to a fraction of the assets and profits of the Company, in direct relation to the number of existing shares.

**Art. 9.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 10.** Without prejudice to the mandatory provisions of the Law, transfers of shares shall be subject to such restrictions as may be contained in any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time. Each transferee must formally adhere to any such shareholders agreement prior to such transfer. Any transactions made on shares in the Company which were not performed in accordance with any such restrictions shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares or interests in shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under any applicable shareholders agreement.

Without prejudice to the preceding provisions, if the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the Company’s shares are only transferable in the conditions set out in article 189 of the Law on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy affecting the sole shareholder or any of the shareholders, as the case may be, will not result in the winding-up of the Company.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

In case of one manager, such manager shall be validly holding a business licence to exercise the profession of chartered accountant in the Grand-Duchy of Luxembourg, (the Qualified Accountant).

In case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least (i) one (1) class A manager, who does not need to be a Qualified Accountant (the Class A Manager(s)), and (ii) two (2) class B managers, who must be Qualified Accountants (the Class B Managers). For the avoidance of doubt, and subject to mandatory provisions of the Law, in case of several managers being appointed by the Company, the board of managers shall always be composed of a majority in number of Class B Managers.

The board of managers shall appoint among its members a chairman and may appoint among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, without prejudice to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, the manager or, in the case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company and to authorise all transactions and acts consistent with the Company's purpose.

The manager(s) are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the shareholders, as described in article 14 of the present Articles. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders set the term of the manager(s) office and designate the managers as the Class A Managers or Class B Managers. The manager(s) may be dismissed freely at any time and without specific cause by the sole shareholder, or as the case may be, by the shareholders in the same aforementioned conditions.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the sole manager, or in case of several managers, by the joint signature of two managers, one of which must be a Class A Manager and the other a Class B Manager, provided that, in relation to Special Matters, Special Matter Consent has been obtained.

As an exception to the previous paragraph, the Company shall be bound for the acts performed in relation to the day to day management by the sole signature of the sole manager, or in case of several managers, by the single signature of a Class B Manager. The day to day management of the Company includes the profession of chartered accountancy and advising clients of the Company and the limited partnership of which it acts as the general partner.

The following matters (the Special Matters), require the prior approval of (i) in relation to matters that fall within the competence of the general meeting, shareholders holding 75% of the share capital of the Company, or (ii) in relation to matters which fall within the competence of the board of managers, all of the managers who at the time of the vote are designated Class B Managers (the Special Matter Consent):

- the incurring of expenditure outside the ordinary course of business in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000);
- the incurring of any indebtedness or entering into any indemnity or guarantee outside the ordinary course of business;
- the creation, issuance, purchase, sale, reduction, repurchase or redemption of any class of shares, partnership interests or other securities including bonds, profit-sharing interests, options and warrants;
- the entry into or amendment or termination of any joint venture, partnership, profit sharing or any similar agreement or arrangement, outside the ordinary course of business;
- the acquisition, sale, creation of any security interest over, encumbering or other transfer (in any manner whatsoever) of any shares or other securities in any corporation, company or partnership, or of any undertaking or part of any undertaking, or of any other asset in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000) that is not within the scope of daily management;
- any change to accounting policies or valuation rules;
- any dividend or other distribution;
- the appointment, dismissal or amendment to the employment terms of, any employee in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000);
- the appointment or dismissal of the board of managers, or the permanent representative of the Company;
- any legal proceedings, or the settlement of any litigation in excess of seventy-five thousand euro (EUR 75.000);
- any other matter which is outside the ordinary course of business and daily management; and
- any agreement to do any of the above.

**Art. 13.** The board of managers will meet on notice of the chairman or of two managers at the place indicated in the written notice of the meeting. The meetings of the board of managers shall take place at the registered office of the Company, unless stated otherwise in the notice of the meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers; in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers forty-eight (48) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Each convening notice shall specify if any Special Matter is to be resolved upon.

No convening notice is required, if all the managers are present or represented at a board of managers' meeting or when the written resolutions have been approved and signed by all the board members.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, video-conference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such board meeting.

The board can deliberate or act validly only if the majority of the managers, including at least one Class A Manager and one Class B Manager, is present or represented at the board of managers meeting, provided that if Special Matters are to be resolved upon, all of the Class B Managers must be present. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, except for Special Matters which shall require Special Matter Consent.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers shall be thus valid and binding if it has been adopted at the meeting of the board duly convened and held. This decision may be written in a single document or in multiple documents with the same content and signed by all the members of the board.

**Art. 14.** The sole shareholder exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

In case of several shareholders, each shareholder may participate in collective decisions, regardless of the number of shares it holds. Each shareholder is entitled to voting rights in proportion to the number of shares it holds.

Without prejudice to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, and subject to the following two paragraphs of this article fourteen, the decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken insofar as they are passed by at least a majority of the votes cast.

The resolutions amending the Articles of the Company can only be passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the share capital, pursuant to the provisions of the Law.

Special Matters shall require Special Matter Consent.

**Art. 15.** The financial year of the Company starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts of the Company are closed and the manager, or in case of several managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The Company's operations may be supervised by one or several statutory auditor(s), shareholder(s) or non shareholder(s). Those operations will be supervised in the cases provided by the law.

The statutory auditor(s), if any, will be appointed, as the case may be, by the decision of the sole shareholder or by the decision of the general meeting of the shareholders, which will set their number and the term of their office which may not exceed six (6) years, and they will remain in charge until their successor(s) have been appointed. They may be re-appointed and may be revoked at any time, with or without cause, as the case may be, by the decision of the sole shareholder or the decision of the general meeting of the shareholders.

**Art. 18.** The gross profits of the Company, as indicated in the yearly financial accounts, after deduction of the general expenses, amortizations, and other expenses, constitute the net profit. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Subject to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, the balance of the net profits may only be distributed proportionally to the shareholders' participation in the Company's share capital.

**Art. 19.** Pursuant to article eighteen, the board of managers is allowed, subject to any shareholders agreement that may be entered into in relation to the Company from time to time, to proceed, as often as it deems appropriate and at any time during the financial year, to the payment of interim dividends, by fulfilling three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the interim accounts may not be older than two (2) months at the moment of the board meeting; and c) the interim accounts, which need not be audited, must show that sufficient funds are available for distribution.

For the purpose of this article nineteen, the amount of sufficient funds available for distribution is equivalent to the amount of net profit earned since the end of the last financial year of the Company, plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for distribution, less any losses carried forward and any other sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or with the Articles.

**Art. 20.** Upon the Company's winding-up, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** All matters not governed by these Articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provision*

The first financial year starts on the day of the incorporation and ends on 31 December 2015.

*Subscription and payment*

The Articles having been thus established, Mr Eric BIREN, (the Sole Shareholder), has subscribed to all of the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All of these shares have been fully paid up in cash so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Acknowledgment*

The undersigned notary having drawn up the present act declares to have verified the fulfilment of the conditions stated in article 183 of the Law on commercial companies, and hereby expressly records this fact.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is set at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L 2320 Luxembourg.
- 2) The following person is appointed sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr Eric BIREN, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the representatives of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La personne comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par (i) les lois relatives à une telle entité (la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, (ii) la loi du 10 juin 1999 relative à la réorganisation de la profession d'expert-comptable ((i) et (ii) étant ci-après définis comme la Loi), (iii) ainsi que par les statuts de la Société (les Statuts).

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).



Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «JTC Signes GP S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'actionnaire unique ou par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des Statuts tel qu'indiqué à l'article quatorze des présents statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

**Art. 7.** Sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, le capital de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, en conformité avec l'article quatorze des présents Statuts.

**Art. 8.** Sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Sans préjudice des dispositions obligatoires de la Loi, le transfert des parts sociales est soumis aux restrictions telles qu'elles peuvent résulter des pactes d'actionnaires pouvant être conclus à tout moment en relation avec la Société. Le consentement de chaque cessionnaire est requis préalablement à tout transfert des parts sociales. Toutes opérations réalisées sur les parts sociales de la Société et qui n'ont pas été conclues conformément aux restrictions susmentionnées n'ont aucun effet à l'égard de la Société et une telle transaction ne devrait pas donner lieu à une retranscription au registre des associés de la Société. Tout associé concerné veille à ce que tout tiers qui souhaite procéder à l'acquisition de parts sociales ou de droits sur ces parts sociales prenne les mesures nécessaires afin de s'assurer si l'opération envisagée concernant les parts sociales est soumise aux restrictions applicables aux transferts de parts sociales telles que prévues par le ou les pactes d'actionnaires existants.

Sans préjudice des dispositions qui précèdent, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi relative aux sociétés commerciales.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés, le cas échéant.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant, ce gérant doit avoir obtenu et détenir de manière régulière une autorisation d'exercer la profession d'expert-comptable au Grand-Duché de Luxembourg (l'Expert-Comptable).

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, composé au moins (i) d'un (1) gérant de catégorie A qui ne doit pas nécessairement être un Expert-Comptable (le Gérant de Catégorie A), et (ii) de deux (2) gérants de catégorie B qui doivent nécessairement être des Experts Comptables (les Gérants de Catégorie B). Afin de dissiper tout doute, et en vertu des dispositions obligatoires de la Loi, dans le cas où plusieurs gérants sont désignés par la Société, le conseil de gérance devra toujours être composé d'une majorité en nombre de Gérants de Catégorie B.

Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, en vertu de l'article quatorze des présents Statuts. L'associé unique ou, le cas échéant, les associés fixent la durée du mandat du ou des gérants et désignent les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, dans les mêmes conditions.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance dont l'un doit être Gérant de Catégorie A et l'autre Gérant de Catégorie B, à condition que, en ce qui concerne les Questions Particulières, l'Accord relatif aux Questions Particulières (tel que défini ci-dessous) a été obtenu.

Par exception à l'alinéa précédent, la Société est engagée pour les actes relatifs à la gestion journalière par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie B. La gestion journalière de la Société s'entend de l'exercice de la profession d'expert-comptable et du rôle de conseil des sociétés clientes de la Société et de la société en commandite par actions dont elle exerce le rôle d'associé commandité.

Les questions suivantes (les Questions Particulières), requièrent l'accord préalable de (i) en ce qui concerne les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale des associés, les associés représentant 75% du capital social de la Société, ou (ii) en ce qui concerne les décisions relevant de la compétence du conseil de gérance, par l'unanimité des Gérants de Catégorie B (l'Accord relatif aux Questions Particulières):

- l'engagement de dépenses, hors de l'exercice normal des activités de la Société, pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-);
- l'endettement ou la conclusion de contrats relatifs à des garanties ou indemnisations hors de l'exercice normal des activités de la Société;
- la création, l'émission, l'achat, la vente, la réduction, le rachat ou le remboursement de toute classe d'actions, de parts d'intérêts ou de toutes autres valeurs mobilières, incluant des obligations, parts d'intérêt participatives et warrants;
- la conclusion, la modification ou la résiliation de tout accord de partenariat, de coopération de partage de bénéfices, ou de tout autre accord ou contrat conclu en dehors des conditions normales d'activité de la Société;
- l'acquisition, la vente, la création de toute sûreté grevant, ou le transfert de (de quelque manière que ce soit), toutes actions ou valeurs mobilières dans toutes sociétés, ou de toute entreprise ou part d'entreprise, or de tout autre actif pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-), qui n'est pas lié à la gestion journalière de la Société;
- toute modification apportée aux règles comptables ou aux règles d'évaluation;
- toute distribution de dividende ou toute autre distribution;
- la nomination, la révocation ou la modification des termes du contrat de travail de tout employé, pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-);
- la nomination ou la révocation du conseil de gérance, ou du représentant permanent de la Société;
- l'engagement ou la résolution de toute procédure contentieuse pour un montant supérieur à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-);
- tout autre chose qui se trouve en dehors des conditions normales d'activité de la Société et de la gestion journalière;
- tout contrat relatif aux actions énoncées ci-dessus.

**Art. 13.** Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Chaque avis de convocation doit indiquer si des Questions Particulières doivent être discutées.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler les unes les autres et permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que dans le cas où des Questions Particulières soient discutées [l'ensemble des Gérants de Catégorie B soient présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion sauf dans le cas des Questions Particulières qui requièrent l'Accord relatif aux Questions Particulières.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, et conformément aux deux paragraphes suivants de cet article quatorze, les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des votes des associés.

Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les Questions Particulières nécessitent l'Accord relatif aux Questions Particulières.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé, sans préjudice des pactes d'actionnaires qui pourraient être conclus à tout moment en ce qui concerne la Société, à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui ne requièrent pas d'être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, Monsieur Eric BIREN, prénommé (l'Associé Unique), a souscrit à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi concernant les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

*Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la personne prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparantes, il a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mars 2015. Relation: EAC/2015/6850. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015047829/446.

(150054518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Fresco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 190.481.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of March,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), under-signed,

**APPEARED:**

Fresco International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of EUR 125,000.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B195.224 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr David Remy, private employee, with professional address at Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The entity appearing, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. Fresco Holdings S.à r.l. is a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II L-1648 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B190.481 (the “Company”), incorporated and governed under the Luxembourg law pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 12 September 2014 and published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 November 2014, number 3213, page 154204.

II. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended on 15 October 2014 by notarial deed before notary public Maître Francis Kessler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3513 on 22 November 2014, page 168595. The Articles have not been amended since then.

III. The Company’s share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all of which are fully paid up.

IV. The appearing Sole Shareholder, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500.- (eighty seven thousand five hundred euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) by creation and issue of 87,500 (eighty seven thousand five hundred) new ordinary shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each (the “New Shares”), subject to the share premium in the amount of EUR 1,900,000.- (one million nine hundred thousand euros) (the “Share Premium”), to be subscribed and fully paid up by contribution in cash.

#### *Subscription payment*

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE to the New Shares and to have the New Shares, as well as the Share Premium, fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 1,987,500.- (one million nine hundred and eighty seven thousand five hundred euros) is now at the disposal of the Company.

All the New Shares have been fully paid up by contribution in cash in an aggregate amount of EUR 1,987,500.- (one million nine hundred and eighty seven thousand five hundred euros), including the payment of the Share Premium, evidence of which has been given to the Company.

Out of the Share Premium, an amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) shall be allocated to the legal reserve of the Company. The remaining Share Premium shall be allocated to the Share Premium Reserve (as defined in the Articles) and shall not be allocated or reserved to the New Shares in relation to which it has been paid. As a consequence, in case a distribution is subsequently decided, the Share Premium shall be allocated between the shareholders of the Company pro rata their respective financial rights.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of shares	Share capital in EUR
Fresco International S.à r.l. . . . .	100,000	100,000.-
TOTAL: . . . . .	100,000	100,000.-

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The Company’s share capital is fixed at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares in ordinary form with a par value of EUR 1.- (one euro) each (hereafter referred to as the “Shares”), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”. In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the “Sole Shareholder”. ”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 8 of the Articles on share premium, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 8. Share Premium Reserve.** The Shares may be issued with or without share premium (the “Share Premium”). The Share Premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the “Share Premium Reserve”) which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitutes a sum freely available for distribution of

dividends, liquidation boni or for the payment of any repurchase price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium shall not be allocated nor reserved to the Share in relation to which it was paid. As a consequence, in case a distribution (whether in a form of a dividend, a liquidation boni, a repurchase price or otherwise) decided by the board of managers of the Company or the Shareholders, as appropriate, is taken from the Share Premium, it shall be allocated between the Shareholders pro rata their respective financial rights. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the board of managers of the Company, within the limits provided for in the Law.”

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder unanimously RESOLVES to AMEND article 22.3.1 of the Articles on distribution of annual dividend and 22.3.2 of the Articles on distribution of interim dividend, which shall henceforth read as follows:

“ **22.3.1. Distribution on annual dividend.** At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend out of the sums available for distribution in accordance with the Law and the Articles.

**22.3.2. Distribution of interim dividend.** Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable sums within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.“

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, as represented here above, the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand - Duché de Luxembourg, soussigné:

#### **A COMPARU**

Fresco International S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 125.000 EUR, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.195.224 (l’«Associé Unique»), ici dûment représentée par Monsieur David Remy, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L’entité comparante, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant qu’il établisse que:

I. Fresco Holdings S.à r.l. est une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand - Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.190.481 (la «Société»), constituée et régie par la loi luxembourgeoise en vertu d’un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 12 septembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 novembre 2014, numéro 3213, page 154204.

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en vertu d’un acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, le 15 octobre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 novembre 2014, numéro 3513, page 168595. Les Statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital de la Société est fixé au 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d’une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, entièrement libérées.

IV. L’Associé Unique comparant, au travers de son représentant a requis du notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’Associé Unique DECIDE d’AUGMENTER le capital souscrit de la Société à concurrence d’un montant de 87.500 EUR (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq

cent euros) à un montant de 100.000 EUR (cent mille euros) par la création et l'émission de 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales nominatives d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) (les «Nouvelles Parts Sociales»), assorties d'une prime d'émission d'un montant de 1.900.000 EUR (un million neuf cents mille euros) (la «Prime d'Emission»), devant être entièrement souscrites et libérées en numéraire.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales et de PROCEDER à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de 1.987.500 EUR (un million neuf cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

Toutes les Nouvelles Parts Sociales, en ce compris le paiement de la Prime d'Emission, ont été intégralement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 1.987.500 EUR (un million neuf cents quatre-vingt-sept mille cinq cents euros). Preuve de ce qui précède a été donnée à la Société.

De la Prime d'Emission, un montant de 10.000 EUR (dix mille euros) sera alloué à la réserve légale de la Société. Le solde de la Prime d'Emission sera alloué au Compte de Prime d'Emission (telle que défini ci - après dans les Statuts) et ne sera pas alloué ou réservé aux Nouvelles Parts Sociales en relation de laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution est décidée par la suite, la Prime d'Emission sera allouée entre les associés de la Société au prorata de leurs droits financiers respectifs.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société ci-avant documenté, le capital Social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de parts sociales	Capital social (EUR)
Fresco International S.à r.l. ....	100.000	100.000.-
<b>TOTAL:</b> .....	<b>100.000</b>	<b>100.000.-</b>

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à 100.000 EUR (cent mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique.»»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 8 des Statuts relatif à la prime d'émission, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 8. Compte de Prime d'Emission.** Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission (la «Prime d'Emission»). La Prime d'Emission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire prise par les Associés à tout moment, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission ne pourra être allouée ou réservée à la Part Sociale en relation de laquelle elle a été payée. En conséquence, si une distribution (que ce soit sous forme de dividende, de boni de liquidation, de prix de rachat ou autrement) décidée par le conseil de gérance de la Société ou les Associés, tels qu'approprié, est prélevée de la Prime d'Emission, elle sera répartie entre les Associés au prorata de leurs droits financiers respectifs. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du conseil de gérance de la Société dans les limites prévues par la Loi.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de MODIFIER l'article 22.3.1 des Statuts relatif à distribution d'un dividende annuel et l'article 22.3.2 des Statuts relatif à la distribution d'un dividende intérimaire, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **22.3.1. Distribution d'un dividende annuel.** A la fin de l'exercice social et suite à l'approbation des comptes annuels par les Associés conformément à la Loi, les Associés pourront décider de distribuer un dividende annuel des sommes disponibles pour distribution conformément à la Loi et aux Statuts.

**22.3.2. Distribution d'un dividende intérimaire.** Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de sommes distribuables au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un Conseil de Gérance pour décider d'une telle distribution.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate, à la requête de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue au notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: REMY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/03/2015. Relation: EAC/2015/6931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/03/2015.

Référence de publication: 2015047739/194.

(150054781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Floriva Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.674.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the nineteenth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bright Global S.A., a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of the Companies of the British Virgin Islands under number 149597,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name of FLORIVA INVEST S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.



The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

## **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, divided into two classes: class A directors and class B directors. They will be elected for a period of time which cannot exceed six (6) years and will be reelected. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

7.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be

deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

#### **Art. 8. Powers of the board of directors.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom a class A director and a class B director imperatively. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement

of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-today operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of any class A director and any class B director of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the directors.**

11.1 The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

#### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Tuesday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

### **Art. 15. Statutory/External auditor.**

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or "commissaire(s)" or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The "commissaire(s)" /external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The "commissaire(s)" /external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 18. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

Bright Global S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred and ten (310) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to pay them up by way of a contribution in cash amounting to seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) representing twenty-five per cent (25%) of the share capital.

The amount of seven thousand seven hundred fifty euro (EUR 7,750) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following entity is appointed as director of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019:

#### *Class A director:*

- Mrs Caroline GOERGEN, director, born in Verviers (Belgium) on June 9, 1979, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

#### *Class B directors:*

- Mr. Marc CHONG KAN, director, born in Paris (France) on August 24, 1964 with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; and

- Mrs Agnes CSORGO, director, born in Hatvan (Hungary) on July 27, 1978, with professional address at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2. The limited liability company REVICONSULT S.à r.l., with registered office at 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 139013 is appointed as auditor (commissaire) of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company which will be held in respect of the annual accounts ending December 31, 2019.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bright Global S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social Po Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistré au Territory of the British Virgin Islands sous le numéro 149597,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination FLORIVA INVEST S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital social - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisé en administrateur de classe A et administrateur de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.



11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

#### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

##### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

##### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts 13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

### Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

### Disposition générale

**Art. 18. Disposition générale.** Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Bright Global S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille trois cents euros.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne morale suivante est nommée administrateur de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019:

#### *Administrateur de classe A:*

- Madame Caroline GOERGEN, administrateur de sociétés, née le 9 juin 1979 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

#### *Administrateurs de classe B:*

- Monsieur Marc CHONG KAN, administrateur de sociétés, né le 24 août 1964 à Paris (France), demeurant au demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

- Madame Agnes CSORGO, administrateur de sociétés, née le 27 juillet 1978 à Hatvan (Hongrie), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., avec siège social au 24, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg numéro B 139013 est nommé commissaire de la Société pour une durée qui expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en respect de l'année financière se finissant au 31 décembre 2019.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 mars 2015. Relation GAC/2015/240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015047752/642.

(150055141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

### **Aceva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 1, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 177.591.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048145/10.

(150055430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

---

**Diamantina, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIAMANTINA S.A.

Référence de publication: 2015048332/10.

(150055767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

**Selp (Bischofsheim II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015047994/11.

(150054853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

**Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.272.728,75.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.794.

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of February,

Before Us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

is held

extraordinary general meeting of the sole shareholder of Kaba Finance Luxembourg S.A., a public company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412 F., Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 84.794 (the "Company"), and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing then in Luxembourg on 22 November 2001, which was published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 469 on 25 March 2002.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time on 27 June 2013, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2495, on 8 November 2013, page 119756.

The meeting is chaired by Mr Benoit TASSIGNY, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman"). The Chairman appoints Mrs Kim REISCH, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, to act as the secretary of the meeting and the meeting elects Mr Benoit TASSIGNY prenamed, as the scrutineer. The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. The sole shareholder present or represented as well as the number of shares it holds are shown on an attendance list (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"). The attendance list and the proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed hereto and registered with the minutes.

II. Pursuant to the attendance list, all 1,818,182 (one million eight hundred eighteen thousand one hundred eighty two) shares of EUR 1.25.- (one Euro twenty five cents) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly state that they have been duly informed beforehand.

III. The present meeting is duly constituted shall therefore validly deliberate on the following agenda:

### Agenda

1) Increase the share capital by an amount of EUR 1.25.- (one Euro and twenty five cents) so as to raise it from its present amount of EUR 2,272,727.50.- (two million two hundred seventy two thousand seven hundred twenty seven Euro and fifty cents) to EUR 2,272,728.75.- (two million two hundred seventy two thousand seven hundred twenty eight Euro and seventy-five cents).

2) Issue 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1.25.- (one Euro twenty five cents) and vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium of EUR 343'999'246.56 (three hundred and forty-three million nine hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-six Euro and fifty-six cents) in favour of Kaba Holding AG;

3) Subscription and payment by Kaba Holding AG of the 1 (one) share issued by way of a contribution in kind to the Company;

4) Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

5) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder acknowledges having been duly convened by word of mouth by the directors and waives its right to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. All the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

#### *Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1.25.- (one Euro and twenty five cents), so as to raise it from its current amount of EUR 2,272,727.50.- (two million two hundred seventy two thousand seven hundred twenty seven Euro and fifty cents) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value EUR 1.25.- (one Euro twenty five cents) each (the "New Share"), subject to the payment of a share premium of EUR 343,999,246.56 (three hundred forty-three million nine hundred ninety-nine thousand two hundred forty-six Euro and fifty-six cents (the "Share Premium").

The subscription of shares described above shall be satisfied by way of a contribution in kind having a total value of EUR 343,999,247.81 (three hundred forty-three million nine hundred ninety-nine thousand two hundred forty-seven Euro and eighty-one cents), consisting in a claim (an unquestionable and immediately payable shareholder's claim), held by the Sole Shareholder (the "Contribution") against UNICAN LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Trade under number B 59401.

#### *Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share by the Contribution to the Company.

#### *Contributor's intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Benoit TASSIGNY, acting by virtue of a proxy granted to him under private seal. The Contributor declares to subscribe the New Share in the Company, and to fully pay it up and the share-premium by the Contribution which has been put at the disposal of the Company.

#### *Valuation*

The total value of the Contribution is EUR 343,999,247.81 (three hundred forty-three million nine hundred ninety-nine thousand two hundred forty-seven Euro and eighty-one cents)

The Contribution to be made in exchange for the issuance of the New Share, is documented in a Luxembourg independent qualified auditor's report from Ernst & Young S.A. (the "Audit Report") dated February 19, 2015, which will remain hereafter attached as Schedule 1 and which conclusions are as follow:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least in number and nominal value to the 1 new ordinary share with a nominal value of EUR 1.25 to be issued together with total related share premium of EUR 343,999,246.56, hence total consideration amounting to EUR 343,999,247.81"

The Contribution is allocated as follows:

- EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) to the share capital,
- EUR 343,999,246.56 (three hundred forty-three million nine hundred ninety-nine thousand two hundred forty-six Euro and fifty-six cents) to the share premium.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out it is resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The Company's share capital is set at EUR 2,272,728.75.- (two million two hundred seventy two thousand seven hundred twenty eight Euro and seventy-five cents) represented by 1,818,183 (one million eight hundred eighteen thousand one hundred eighty three) shares having a par value of EUR 1.25.- (one Euro twenty five cents) each, all fully subscribed, carrying each one voting right in the general meeting”

There being no further business, the meeting is closed.

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the bureau, they signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunzehnten Tag des Monats Februar,

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jacques CASTEL, Notar mit Sitz in Grevenmacher, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Maître Cosita DELVAUX, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und für welche die vorliegende Urkunde ausgestellt wird, wird eine außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Kaba Finance Luxembourg S.A., eine amtlich eingetragene und rechtsgültig unter den Gesetzen Luxemburgs bestehende Aktiengesellschaft (société anonyme) mit amtlich registriertem Sitz in 412 F., Route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und geführt im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 84.794 (das „Unternehmen“), und gegründet durch eine notarielle Urkunde des Maître Joseph Elvinger, vormals Notar mit Sitz in Luxemburg, am 22. November 2001, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 469 am 25. März 2002 veröffentlicht wurde.

Die Gesellschaftssatzung des Unternehmens (die „Satzung“) wurde mehrmals geändert, und zuletzt am 27. Juni 2013 gemäß einer notariellen Urkunde des Maître Carlo Wersandt, ehemals Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, in Stellvertretung des Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 2495, am 8. November 2013, Seite 119756 veröffentlicht wurde, abgehalten.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Benoit TASSIGNY, Notarfachangestellter mit beruflichem Sitz in Luxemburg, als vorsitzende Person (der „Vorsitzende“). Der Vorsitzende ernennt Frau Kim REISCH, Notarfachangestellte mit beruflichem Sitz in Luxemburg, als Schriftführer der Versammlung, und die Versammlung wählt Herrn Benoit TASSIGNY, vorbenannt, als Wahlprüfer. Nach erfolgter Festsetzung der Versammlung bittet der Vorsitzende den Notar zu beurkunden, dass:

I. der Anwesende oder vertretende einzige Aktionär sowie die Anzahl der Aktien, die er hält, auf einer Anwesenheitsliste vermerkt werden (der „Einzelaktionär“ oder der „Kapitalanleger“). Die Anwesenheitsliste und die von der erscheinenden Personen und dem Notar unterzeichneten Vollmachten sollen der Urkunde beigelegt werden und mit derselben einregistriert werden.

II. gemäß der Anwesenheitsliste alle 1.818.182 (eine Million achthundertachtzehntausend einhundertzweiundachtzig) Aktien zu je EUR 1,25 (ein Euro und fünfundzwanzig Cents), die das gesamte Aktienkapital des Unternehmens darstellen, vertreten sind, sodass die Versammlung rechtmäßig über alle Tagesordnungspunkte entscheiden kann, von denen der Einzelaktionär ausdrücklich erklärt, dass über diese vorher ausreichend informiert wurde.

III. dass diese Versammlung rechtmäßig einberufen wurde und damit rechtmäßig über die nachfolgende Tagesordnung berät:

### *Tagesordnung*

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 1,25.- (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) des derzeit bestehenden Betrags von EUR 2.272.727,50.- (zwei Millionen zweihundertzweiundsiebzig Tausend siebenhundertsiebendundzwanzig Euro und fünfzig Cents) auf EUR 2,272,728.75.- (zwei Millionen zweihundertzweiundsiebzig Tausend siebenhundertachtundzwanzig Euro und fünfundsiebzig Cents).

2) Ausgabe 1 (einer) neuen Aktien mit einem Nominalwert von EUR 1,25.- (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) pro Aktie und versehen mit den gleichen Rechten und Pflichten, wie die bestehenden Aktien, zusammen mit einem Aktienagio von EUR 343.999.246,56.- (dreihundertdreiundvierzig Millionen neuhundertneunundneunzig Tausend zweihundertsech-sundvierzig Euro und sechsundfünfzig Cents) zugunsten der Kaba Holding AG;

3) Zeichnung und Zahlung der 1 (einen) Aktie durch die Kaba Holding AG, herausgegeben im Wege einer Sacheinlage an das Unternehmen;

4) Abänderung des ersten Paragraphs von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung des Unternehmens; und

5) Verschiedenes.

Nach Zustimmung des Vorhergehenden durch den Einzelaktionär wurden folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Es wird beschlossen, dass der Einzelaktionär durch die mündliche Einberufung der gegenwärtigen Versammlung durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft einberufen wurde und hiervon Kenntnis nimmt. Der Einzelaktionär erklärt, ausreichend über die Tagesordnung informiert worden zu sein und betrachtet die Versammlung als rechtmäßig einberufen. Er erklärt sich daher damit einverstanden, über alle Tagesordnungspunkte zu beraten und abzustimmen. Alle zur Versammlung eingereichten Unterlagen wurden dem Einzelaktionär mit einer ausreichenden Frist, um jedes einzelne Dokument sorgfältig prüfen zu können, zur Verfügung gestellt.

#### *Zweiter Beschluss*

Es wird beschlossen, das Aktienkapital des Unternehmens durch Ausgabe von 1 (einer) Aktie mit einem Nominalwert von EUR 1,25 (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) (die „neue Aktie“) von seinem derzeitigen Betrag von EUR 2.272.727,50 (zwei Millionen, zweihundertzweiundsiebzig Tausend siebenhundertsiebenundzwanzig Euro und fünfzig Cents) um einen Betrag von EUR 1.25.- (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) auf EUR 2,272,728.75.- (zwei Millionen zweihundertzweiundsiebzig Tausend siebenhundertachtundzwanzig Euro und fünfundsiebzig Cents) zu erhöhen, zusammen mit der Zahlung eines Aktienagios von EUR 343.999.246,56.- (dreihundertdreiundvierzig Millionen neuhundertneunundneunzig Tausend zweihundertsech-sundvierzig Euro und sechsundfünfzig Cents) (das „Aktienagio“).

Die gezeichnete Summe der oben angeführten Aktien soll durch Sacheinlage in Form der eingelegten Forderung (eine unanfechtbare und sofort fällige Aktionärsforderung) des Einzelaktionärs gegenüber UNICAN LUXEMBOURG S.A., eine amtlich eingetragene und rechtsgültig unter den Gesetzen Luxemburgs bestehende Aktiengesellschaft (société anonyme) mit amtlich registriertem Sitz in 412 F., Route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg und geführt im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 59.401, mit einem Gesamtwert von EUR 343,999,247.81.- (dreihundertdreiundvierzig Millionen neuhundertneunundneunzig Tausend zweihundertsiebenundvierzig Euro und einundachzig Cents), eingezahlt werden (die „Einlage“).

#### *Dritter Beschluss*

Es wird beschlossen, die gezeichnete Summe und die Zahlung der neuen Aktien durch den Kapitaleinleger durch Sacheinlage an das Unternehmen zu akzeptieren.

#### *Intervention des Kapitaleinlegers - Zeichnung - Zahlung*

Daraufhin interveniert der Kapitalanleger, hier vertreten durch Herrn Benoit TASSIGNY, handlungsbevollmächtigt durch eine ihm mittels einer Privaturkunde erteilten Vollmacht. Der Kapitaleinleger erklärt, die neue Aktie im Unternehmen zu zeichnen und sie - und das Aktienagio durch die Einlage, die dem Unternehmen zur Verfügung gestellt wurde, vollständig zu bezahlen.

#### *Wertbestimmung*

Der Gesamtwert der Einlage beträgt EUR 343,999,247.81.- (dreihundertdreiundvierzig Millionen neuhundertneunundneunzig Tausend zweihundertsiebenundvierzig Euro und einundachzig Cents).

Die im Austausch für die Zeichnung der neuen Aktie zu leistende Einlage wird in einem luxemburgischen unabhängigen Prüfungsbericht der Ernst & Young S.A. (der „Prüfungsbericht“) vom 19. Februar 2015 dokumentiert, der anschließend als Verzeichnis 1 beigefügt werden wird und der die nachfolgende Feststellung trifft:

„Auf Grundlage unserer Einschätzung wie obenstehend beschrieben sind uns keinerlei Umstände bekannt geworden, die uns zu der Annahme veranlassen, dass der Gesamtwert der Sacheinlage von EUR 343,999,247.81.- (dreihundertdreiundvierzig Millionen neuhundertneunundneunzig Tausend zweihundertsiebenundvierzig Euro und einundachzig Cents) in Anzahl und Nominalwert nicht der neuen Aktie mit einem Nominalwert von 1,25 zusammen mit dem Aktienagio entspricht.“

Die Einlage wird wie folgt aufgeteilt:

- EUR 1,25 (ein Euro und fünfundzwanzig Cents) auf das Aktienkapital,
- EUR 343.999.246,56.- (dreihundertdreiundvierzig Millionen neuhundertneunundneunzig Tausend zweihundertsech-sundvierzig Euro und sechsundfünfzig Cents) auf das Aktienagio.

### Nachweis der Existenz der Einlage

Der Nachweis der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### Vierter Beschluss

Als Folge der vorausgehenden Erklärungen sowie Beschlüsse und der vollständigen Erbringung der oben angeführten Einlage wird beschlossen, den ersten Paragraph des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung des Unternehmens abzuändern, der fortan wie folgt lautet:

“ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf EUR 2.272.728,75.- (zwei Millionen zweihundertzweiundsiebzig Tausend siebenhundertachtundzwanzig Euro und fünfsiebzehn Cents) festgesetzt, eingeteilt in 1.818.183 (eine Millionen achthundertachtzehn Tausend einhundertdreiundachtzig) Aktien mit einem Nennwert von EUR 1.25.- (ein Euro und fünfundsiebzig Cents), alle vollständig gezeichnet, wobei jede einzelne Aktie auf der Hauptversammlung über je eine Stimme verfügt”

Aufgrund des Fehlens weiterer Geschäftsangelegenheiten wird die Versammlung geschlossen.

#### Kosten

Alle Auslagen, Kosten, Entgelte oder Gebühren, welcher Art auch immer, die aus der vorliegenden Urkunde entstehen und zu Lasten des Unternehmens gehen, werden auf etwa EUR 7.500,-.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, stellt fest, dass die vorliegende Urkunde auf Antrag der erscheinenden Person in englischer Sprache abgefasst und ebenfalls eine deutsche Version ausfertigt wird, wobei im Falle eines Widerspruchs zwischen beiden Ausfertigungen die englische Version maßgeblich ist.

Somit wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am zu Beginn dieses Dokuments genannten Datum ausfertigt.

Nach Vorlesen des Dokuments gegenüber der Versammlung, unterzeichneten diese zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: B. TASSIGNY, K. REISCH, P. CASTEL.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. März 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015047830/228.

(150055165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

### **Global Electrique Solution, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4471 Oberkorn, 75, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.646.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le douze mars,

Pardevant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

A comparu:

Monsieur Cyrille ERCOLANI,

né à Algrange, le 16 novembre 1978 demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, ci-après aussi appelé «le comparant» ou «l'associé».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet la maintenance des systèmes de sécurité et électriques, les installations électriques, de climatisation, chauffage et ventilation dans le domaine industriel et



généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de "GLOBAL ELECTRIQUE SOLUTION".

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Oberkorn.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Monsieur Cyrille ERCOLANI, préqualifié, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2015.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille deux cents (1.200.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Cyrille ERCOLANI, préqualifié, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Cyrille ERCOLANI, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "GLOBAL ELECTRIQUE SOLUTION", pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-4471 Oberkorn, 75, rue de la Gare.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. ERCOLANI, J. CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2015. Relation: GRE/2015/2091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 mars 2015.

J. CASTEL.

Le Notaire

Référence de publication: 2015047779/143.

(150054123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

### **Falkerin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 195.665.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze, le douze mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hervé CHAIZE, artisan, né à Le Coteau (France) le 20 février 1968, demeurant à F-38540 Heyrieux, route de Valencin,

ici représenté par Maître Anne PAUL, avocate, avec adresse professionnelle au 88, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé le 12 mars 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société a pour objet la mise en oeuvre soit l'installation et la maintenance des gaz industriels, médicaux, agroalimentaires et de laboratoires.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y attachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect et leur prêter tous concours.

La société peut également prêter des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de MGI LU S.à r.l..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

## **Titre II. Administration - Assemblée Générale**

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et librement révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et à défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

## **Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 12.** L'associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 13.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé.

## **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé.

**Art. 15.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Disposition Générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Hervé CHAIZE, précité.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

### *Evaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Hervé CHAIZE, artisan, né à Le Coteau (France) le 20 février 1968, demeurant à F-38540 Heyrieux, route de Valencin.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse du siège social de la société est établie au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

### *Avertissement*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Paul et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/6290. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015047726/115.

(150054801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

### **IPL Enterprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.743.182,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.035.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

Enbridge Finance Luxembourg S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 176.754 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforementioned proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the IPL Enterprises S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company").

II. That the 135,940,361 (one hundred thirty-five million nine hundred forty thousand three hundred sixty-one) shares of the Company, with a nominal value of USD 1 (one American Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

59950

## Agenda

1. Waiving to the convening notice;
2. Redemption by the Company of 95,197,179 (ninety-five million one hundred ninety-seven thousand one hundred seventy-nine) shares held by the Sole Shareholder;
3. Immediate cancellation of 95,197,179 (ninety-five million one hundred ninety-seven thousand one hundred seventy-nine) shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 95,197,179 (ninety-five million one hundred ninety-seven thousand one hundred seventy-nine United States Dollars);
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company;
6. Delegation to the board of managers of the Company of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the sole shareholder of the Company further to the decrease of capital described in resolution 3. above; and
7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

### *First resolution:*

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

### *Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves that the Company redeems 95,197,179 (ninety-five million one hundred ninety-seven thousand one hundred seventy-nine) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Redeemed Shares") from the Sole Shareholder (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made at a redemption price amounting to USD 95,197,179 (ninety-five million one hundred ninety-seven thousand one hundred seventy-nine United States Dollars) (the "Redemption Price"). It is resolved that the Redemption Price be paid to the Sole Shareholder (the "Repayment").

### *Third resolution:*

The Sole Shareholder resolves to cancel the Redeemed Shares, with immediate effect further to the Redemption of Shares by the Company as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Redeemed Shares the share capital of the Company shall be decreased by an amount of USD 95,197,179 (ninety-five million one hundred ninety-seven thousand one hundred seventy-nine United States Dollars), so as to decrease it from its current amount of USD 135,940,361 (one hundred thirty-five million nine hundred forty thousand three hundred sixty-one United States Dollars) to USD 40,743,182 (forty million seven hundred forty-three thousand one hundred eighty-two United States Dollars) (the "Capital Decrease").

### *Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Enbridge Finance Luxembourg S.A.: 40,743,182 (forty million seven hundred forty-three thousand one hundred eighty-two) shares.

### *Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 40,743,182 (forty million seven hundred forty-three thousand one hundred eighty-two United States Dollars), represented by 40,743,182 (forty million seven hundred forty-three thousand one hundred eighty-two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

### *Sixth resolution:*

The Sole Shareholder resolves to delegate to the managers of the Company the power (i) to determine practicalities of the Repayment to the Sole Shareholder and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Enbridge Finance Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.754 (l'"Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de IPL Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

II. Que les 135.940.361 (cent trente-cinq millions neuf cent quarante mille trois cent soixante et une) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de 95.197.179 (quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales détenues par l'Associé Unique;
3. Annulation immédiate de 95.197.179 (quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales et réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 95.197.179 USD (quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf Dollars américains);
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société;
6. Délégation aux gérants de la Société du pouvoir de déterminer les modalités de remboursement du montant dû à l'Associé Unique de la Société à la suite de la réduction de capital décrite dans la résolution 3 ci-dessus; et
7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre établi que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen approfondi de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide que la Société rachète 95.197.179 (quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à l'Associé Unique (le "Rachat de Parts Sociales").

Le Rachat des Parts Sociales est effectué à un prix de rachat total d'un montant de 95.197.179 USD (quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf Dollars américains) (le "Prix de Rachat"). Il est décidé que le Prix de Rachat soit payé à l'Associé Unique (le "Remboursement").

*Troisième résolution:*

L'Associé Unique décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées, avec effet immédiat suite au rachat des Part Sociales par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales Rachetées susmentionnée, le capital social de la Société sera réduit d'un montant de 95.197.179 USD (quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf Dollars américains) pour le réduire de son montant actuel de 135.940.361 USD (cent trente-cinq millions neuf cent quarante mille trois cent soixante et un Dollars américains) à 40.743.182 USD (quarante millions sept cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux Dollars américains) (la "Réduction de Capital").

*Quatrième résolution:*

En conséquence de ce qui précède, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

Enbridge Finance Luxembourg S.A.: 40.743.182 (quarante millions sept cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux) parts sociales.

*Cinquième résolution:*

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 40.743.182 USD (quarante millions sept cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux Dollars américains) divisé en 40.743.182 (quarante millions sept cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Cet article ne fait l'objet d'aucune autre modification.

*Sixième résolution:*

L'Associé Unique décide de déléguer aux gérants de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités du Remboursement à l'Associé Unique et en particulier la forme du Remboursement et (ii) de procéder à toute mesure requise ou prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société, afin de signer tout document ou passer tout acte et faire tout ce qui semble nécessaire et approprié au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Remboursement.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes présentes, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglais prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015047823/171.

(150054898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.

---

**Gland Mortgage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.748.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 19 mars 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015047766/13.

(150054764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2015.